

SUD ENERGIA

Société SCIC par Actions Simplifiée à capital variable

au capital de 28 600 euros

Siège social : 4 Rue de la Mégisserie

Maison des Entreprises

12100 MILLAU

888 300 829 RCS RODEZ



Millau,
Le 24 Mai 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle** de notre Société se tiendra le **9 Juin 2022 à 18 heures, au siège du Parc Naturel des Grands Causses, 71 Bd de l'Ayrolle, à 12100 Millau**, (salle « Cardabelle » au RdC), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- *Rapport de gestion du Conseil Coopératif,*
 - *Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,*
 - *Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Conseil Coopératif,*
 - *Affectation du résultat de l'exercice,*
 - *Remplacement de membres du Conseil Coopératif démissionnaires,*
 - *Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,*
 - *Questions diverses,*
 - *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*
- Vous pouvez consulter en utilisant le lien d'accès au Drive de Sud-Energia, à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/1ERpvk05IEfC-1b35ENprI5TpUibaU1zK?usp=sharing>
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
 - le rapport de gestion du Conseil Coopératif,
 - le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
 - le texte des projets de résolutions.
- Bien sur, nous espérons votre présence à cette Assemblée Générale.

Mais dans le cas où vous ne pourriez y assister personnellement, vous pourrez utiliser un « POUVOIR » à donner, (suivant votre cas d'associé en tant personne physique, ou personne morale, ou collectivité locale). Ceci est très important, pour nous éviter de re-convoquer une seconde AG, si le quorum ne peut être atteint le 9 juin. Cela vous permettra de:

- **Soit** de remettre un formulaire de « POUVOIR » à un Autre Associé qui sera Présent à l'Assemblée Générale,

- **Soit** d'adresser par mail à Sud-Energia, (contact@sud-energia.fr), ce « POUVOIR » qui vaudra procuration, SANS désigner une Personne Mandataire,

- **Enfin**, vous aurez également la possibilité d'utiliser un formulaire de vote en ligne selon la modalité suivante :

En faire la demande par mail à contact@sud-energia.fr
(procédure d'obligation légale pour y avoir accès).

A noter que **les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par Sud-Energia jusqu'à 3 jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le lundi 06 juin 2022**, au plus tard à minuit, conformément à l'article R.225-77 du Code du commerce.

En cas de non atteinte du quorum de vote des résolutions lors de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire le 09 juin 2022, ou en cas d'impossibilité majeure de tenir celle-ci, une seconde date est fixée au Jeudi 30 Juin 2022, en même lieu et au même horaire, soit 18 h 00.

Les associés ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres, (part(s) sociale(s)), sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la SCIC SAS Sud-Energia au jour de l'assemblée générale.

En aucun cas, vous ne pourrez retourner à Sud-Energia un formulaire de procuration « POUVOIR » par la correspondance postale, mais uniquement par la voie électronique à l'adresse : contact@sud-energia.fr .

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil Coopératif
François MARE